



Jeune fille mineure enceinte

Par **jcsf**, le **13/02/2009** à **08:31**

mon fils est agé de 21 ans vient de rompre avec sa petite amie agée de 17 ans . ils vivaient ensemble depuis 6 mois .les parents etant d'accord puisqu'elle est mineure . il se trouve qu'elle est enceinte de 1 mois 1/2 , mon fils lui demande d'avorter mais elle ne veut pas . pour lui il n'est pas question de reconnaître l'enfant .cette situation prend la forme d'un chantage . qu'encoure t'il au niveau juridique ?
merci de votre reponse

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **19:32**

Bonjour,

"Pour lui il n'est pas question de reconnaître l'enfant" Vous dites pourtant que c'est lui le père.

Ce serait bien qu'il le fasse je crois [s]d'un point de vue juridique[/s].

Cordialement

Par **Marion2**, le **15/02/2009** à **19:36**

Bonsoir,

A priori, il semble que ce garçon refuse d'assumer ses actes...

[s]Ne pas oublier :[/s]

Que la Maman peut faire les démarches nécessaires afin de prouver la paternité de votre fils.

Que cet enfant à naître, pourra par la suite également effectuer ces mêmes démarches.

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **19:37**

Bonsoir,

Merci Laure pour tes judicieuses remarques.

Amitiés sincères.

Par **Marion2**, le **15/02/2009** à **19:40**

Merci à toi, bonne soirée